

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux les treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : Patrick Toutain, Danielle Girard, Daniel Chiron, Manuel Fonséca, Jean Paul Alleaume, Alexandre Maisons, Geoffrey Osternaud, Philippe Merlet.

Excusés : Laurent Palat (pouvoir à Geoffrey Osternaud), François Caré (pouvoir à Arnaud de Boisanger), Ivo Vandervelde (Pouvoir à Philippe Merlet)

Secrétaire de séance : Philippe MERLET

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal :

Le compte rendu de la séance précédente, 21 janvier 2022, est adopté à l'unanimité.

M le Maire présente en séance Madame Kim Nivault la nouvelle secrétaire de mairie.

M le Maire demande que l'on ajoute en séance une délibération pour l'autoriser à renoncer au loyer perçu pour l'antenne FREE installée sur le Château d'eau de MAILLEBOIS. Le conseil accepte.

2. Approbation des comptes administratifs 2021

Transport

Ce budget est le dernier pour la commune ; il prend en compte la vente du bus et le remboursement de l'emprunt.

Ainsi, la somme de 69 129,53 € à la clôture de 2021, peut être affectée au budget général.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	210 581.60	86 077.64	296 659.24
Recettes	161 531.35	173 357.59	334 888.94
Résultat de l'exercice	-49 050.25	87 279.95	38 229.70
Résultat de clôture	-22 216.35	91 345.88	

Hors de la présence de M. le maire, Mme Danielle Girard, 1er adjoint, soumet au vote le compte administratif 2021 présenté ci-dessus. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 du service transport selon les résultats présentés ci-dessus.

Résultat de clôture 2021

	Résultat 2020	Résultat 2021	Clôture 2021
Investissement	4 065.93	87 279.95	91 345.88
Fonctionnement	26 833.90	-49 050.25	-22 216.35
TOTAL	30 899.83	38 229.70	69 129.53

Affectation du résultat 2021 sur le budget de la commune :

Investissement : **91 345.88**

Fonctionnement : **- 22 216.35**

Le conseil vote à l'unanimité.

Commune

Dépenses et charges à caractère général : les comptes de 2021 a été largement impacté par la soustraction de la désinfection des écoles pendant le déjeuner et du ménage des écoles et de la cantine.

Les charges pour les personnels sont en adéquation avec le budget.

Pour nos recettes : Nous avons obtenu des subventions du fond de péréquation du département pour nos travaux.

La commune a hérité d'une partie de la maison de M. Micault. La vente a généré une recette exceptionnelle de 27 000 €.

Dernière perception sur la liquidation du SIZA.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	635 498.25	69 271.40	704 769.65
Recettes	677 419.00	117 497.62	794 916.62
Résultat de l'exercice	41 920.75	48 226.22	90 146.97

Hors de la présence de M. le maire, Mme Danielle Girard, 1er adjoint, soumet au vote le compte administratif 2021 présenté ci-dessus. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 de la commune selon les résultats présentés ci-dessus.

Résultat de clôture 2021

	Résultat 2020	Résultat 2021	Intégration transport scolaire	Clôture 2021
Investissement	8 218.19	48 226.22	+ 91 345.88	147 790.29
Fonctionnement	213 811.71	41 920.75	- 22 216.35	233 516.11
TOTAL	222 029.90	90 146.97		381 306.40

Affectation du résultat 2021 :

Investissement : 001 : **147 790.29**
Fonctionnement : 002 : **233 516.11**

Le conseil accepte à l'unanimité

Service Eau-assainissement

Les tarifs ont été proposés et transmis à l'agglomération qui les a votés en 2021, car c'est elle qui détient la compétence en nous laissant la gestion.

Le budget est établi sur les mêmes bases qu'en 2021 soit la vente de 50 000 m³ d'eau.

Sur le budget travaux de 2021, la remise en état du réseau de raccordement de « La Verdrière » est légèrement plus élevée mais trois maisons n'étaient pas raccordées sur le plan initial. Soit 2 400 € en plus.

Pour l'avenir il sera nécessaire de mettre à jour le plan de raccordement.

Résultat de clôture 2021

	Résultat 2020	Résultat 2021	Clôture 2021
Investissement	137 951.00	-17 345.16	120 605.84
Fonctionnement	215 626.28	25 907.54	241 533.82
TOTAL	353 577.28	8 562.38	362 139.66

Affectation du résultat :

Investissement : 001 **120 605.84**
Fonctionnement : 002 **241 533.82**

Le conseil accepte à l'unanimité

Pour 2022

Mme Nivault participera à une formation sur le logiciel TELEMETRA, logiciel qui permet de faire remonter les informations sur les relevés et consommations d'eau.

COMPTE DE GESTION 2021

Tous les Comptes de Gestion sont conformes à nos Comptes Administratifs 2021.

Le conseil adopte à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2022

M le Maire présente différents points essentiels du budget

Arrêt de la sous-traitance pour le nettoyage de la cantine, mais recrutement d'un agent en CDD, pour palier au « confinement prolongé » d'un agent. Les augmentations du coût de l'énergie sont prises en compte mais à un niveau qui ne sera peut-être pas suffisant.

La gestion des charges en personnel est complexe, car les taux des augmentations salariales ne sont pas connus. En 2022, le budget transport scolaire ayant été dissout, son résultat au 31/12/2021 est repris dans le budget général et affecté dans chacune de ses sections :

Fonctionnement : - 22 216.35

Investissement : + 91 435.88
+ 69 129.53

Le temps de travail des accompagnateurs dans le bus est maintenant remboursé par l'agglo dans le budget général.

M le Maire présente le projet d'agrandissement du parc photovoltaïque existant sur l'ancienne base aérienne. Une extension est prévue sur 78 Ha, qui devrait permettre une exploitation de 80MW en 2026. La technologie est totalement différente de la première phase car les 160 ha exploités produisent 60MW.

Cette extension devrait attribuer une taxe d'aménagement globale de 140 K€ pour les deux communes, Maillebois et Crucey. Mais cette taxe n'est versée qu'une fois.

L'installation serait de 80% sur Maillebois et 20% sur Crucey. La taxe foncière devrait générer environ 12 K€ répartie dans les mêmes proportions.

Face à ce budget très restreint, et en tenant compte de nos investissements prévus, nous devons aussi pouvoir rembourser nos échéances dans le cas de réalisation d'un emprunt, même si l'endettement de la commune est minime. C'est pourquoi, M le Maire propose une augmentation des taxes foncières, en sachant que celle-ci a déjà fait débat lors de la commission finance. Il faut préciser que nos impôts fonciers n'ont pas augmenté depuis 2016 ; pour autant, il faut reconnaître qu'une augmentation cette année n'est pas forcément du meilleur augure, même si nous devons nous y résoudre.

Pour information, aucune augmentation des taxes sur les ordures ménagères, gérées par l'agglo, n'est prévue pour cette année.

M Fonséca : Tout augmente pour les habitants, frais communaux et frais personnels, cela devient très lourd.

M Alleaume : Il faudrait arriver à développer les constructions pour augmenter les bases mais cela est très complexe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets primitifs de la commune et du service de l'eau et l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Fonctionnement 886 308.11 €

Investissement : 672 853.34 €

Service de l'eau et l'assainissement :

Fonctionnement : 436 987.34 €

Investissement ; 522 853.34 €

VOTE DES TAUX :

Etude financière et impact présenté par la commission des finances sur le budget en fonction de l'augmentation :

Le budget général 2022, prend en compte l'augmentation de la hausse des bases de 3.40% (mesure nationale) mais il ne prend pas en compte les hausses de taux.

Une hausse de 0.5 point du taux de la taxe foncière bâti qui entraîne mécaniquement une petite hausse de la taxe foncière non bâti génère un produit supplémentaire de 6K€.

Une hausse de 1 point génère un produit supplémentaire de 12K€

M le Maire propose 1 point d'augmentation de la taxe foncière bâtie.

Taxe bâti 2021 : 36.09

Taxe bâti 2022 : 37.09

Taxe Non bâti 2021 : 28,23

Taxe Non bâti 2022 : 29,01

Cette hausse de la taxe foncière bâtie génère une hausse automatique de la taxe foncière non bâtie qui passe de 28.23 à 29.01 %.

Vote : majorité avec 1 abstention : L'augmentation de 1 point est validée

Dépense Investissement 2022 : 640 000 €

Souscription de l'emprunt : 102 000 €

Le budget de fonctionnement et investissement est voté par sections.

Le conseil adopte à l'unanimité.

MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE CONCERNANT LA CONDUITE D'OPERATION POUR LA CREATION D'UNE STATION D'EPURATION A BLEVY.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre assistance auprès de la CAD'EN pour nous accompagner dans le mémoire technique et financier du projet de nouvelle STEP : Blévy

La CAD'EN effectuerait les missions suivantes :

- La consultation de maîtrise d'œuvre,
- Le suivi de la phase conception de maîtrise d'œuvre,
- Le suivi de consultation des travaux STEP,
- Le suivi des travaux jusqu'à leur achèvement,
- La synthèse et compte rendu de l'ensemble des réunions.

Pour un montant total de 17 700 €HT / 21 240 €TTC

Le conseil accepte à l'unanimité

ADHESION INFOGEO 28

M. le Maire rappelle qu'Energie Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé INFOGEO 28.

Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un délégué à la protection des données personnelles (lequel ne peut être un élu) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de :

- Se déclarer favorable à l'accès de la plateforme informatique Infogéo 28,
- Approuver les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec Energie Eure-et-Loir et autorise M. le Maire à signer ce document,
- S'engager à désigner un délégué à la protection des données personnelle,
- S'engager à transmettre à Energie Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles.

Monsieur le maire propose la candidature de Kim Nivault, secrétaire de mairie.

Le conseil accepte à l'unanimité

TARIF CANTINE ADULTES

A ce jour, la commune n'avait pas de tarif cantine pour les adultes.

M. le Maire propose de prendre le tarif facturé par Yvelines Restauration.

Actuellement il est de 2.70 €TTC ce tarif évoluera avec le coût facturé par le prestataire.

Le conseil accepte à l'unanimité

SUPPRESSION DE POSTE

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que lors de la séance du 5/7/2021, afin de recruter la secrétaire de mairie, la commune avait ouvert des postes :

- D'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- Rédacteur,
- Rédacteur principal 2^{ème} classe.

La secrétaire recrutée ayant le grade de rédacteur principal 1^{ère} classe, il convient de supprimer les autres postes.

Le conseil accepte à l'unanimité

CREATION DE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

M. le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste CDD de 3 mois renouvelable pour la personne qui travaille à la rénovation de l'école de Maillebois afin de pouvoir le rémunérer.

M Osternaud : lorsque nous étions en recherche d'un chauffeur de bus j'avais proposé de créer un poste à plein temps pour renforcer les travaux des employés communaux.

M le maire : Oui, mais c'était un CDI, et nous n'avons pas les moyens financiers. Là nous créons un poste de CDD.

Le conseil accepte avec deux abstentions.

CONVENTION DE RAMASSAGE DES DECHETS MENAGERS DE LA COMMUNE

L'agglo se charge de ramassage et de l'élimination des déchets ménagers de la commune : écoles, cantine, mairie, la précédente convention arrivant à échéance, l'agglo propose une nouvelle convention.

Les tarifs demeurent identiques.

Le coût au « litre » est actuellement de 0.0154€ soit un coût annuel pour la commune de 459.94€/an.

Un nouveau tarif sera voté par le Conseil communautaire en 2022.

Le conseil accepte à l'unanimité

CONVENTION PRIMOT

L'inspection académique met en place un espace numérique de travail (PrimOT) pour toutes les écoles de l'académie d'Orléans Tours, qui remplacera l'actuel Beneylu School.

C'est un outil pédagogique destiné aux élèves et aux enseignants, accessible depuis un ordinateur ou tablette ou téléphone mobile.

Les services proposés à l'école :

- Cahier de texte,
- Cahier de liaison
- Atelier de création de contenus multimédias, exerciceur interactif interface de correction,
- Enregistreur audio et vidéo, éditeur d'images,
- Clavier virtuel,
- Cahier journal de l'enseignant,
- Livret scolaire,
- Registre des absences,
- Calendrier/agenda/ emploi du temps,
- Planning des responsabilités,
- Messagerie

Les services pour les communes et EPCI :

- Menus de la cantine,
- Messagerie,
- Messagerie flash pour une urgence,
- Création possible d'espace pour les services périscolaires.

Adhésion : 100€/an

Tarif : 45€/classe x 4 = 180€/an

Il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à signer la convention et toute pièce nécessaire au dossier. Cette adhésion débutera pour la prochaine rentrée scolaire ; 280€ par an.

Le conseil accepte à l'unanimité

CHANGEMENT D'HORAIRE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

La commission des finances propose de modifier les horaires d'allumage de l'éclairage public.

Extinction : Actuellement : 00h - 5h

Proposition : 23h - 6h

Après débat, le conseil accepte le changement d'horaire sauf durant les fêtes de fin d'années, du 15 décembre au 15 janvier.

FSIAREP

Convention d'adhésion au FSIAREP entre le Conseil Départemental et l'Agglo et la commune.

Les fonds de solidarité à l'interconnexion et à l'amélioration des réseaux d'eau potable est un dispositif mis en place par le Conseil départemental permettant aux communes adhérentes de solliciter le financement de leurs travaux de distribution et d'interconnexion d'eau potable.

La redevance FSIAREP sera pour 2022 de 0.07€/HT/m³ et se substitue à compter du 1/1/2022 à la redevance FSIREP qui était pour 2021 de 0.07€/m³ (facturée aux abonnés et reversé au Conseil départemental)

Elle passera à 0.073€/HT en 2023.

Le conseil accepte à l'unanimité

MIROIR -RUE HUBERT LATHAM

Une maison, rue Hubert Latham, en dessous du logement de la poste présente une sortie de voiture extrêmement délicate par l'absence de visibilité « coté Châteauneuf » une demande d'installation d'un miroir a été faite et est « appuyée » par le conseil départemental.

Une réponse favorable ne peut-être qu'exceptionnelle et prend en compte la situation très particulière de cette maison.

La commission sécurité routière et favorable à cette demande.

Bien sûr, tous les coûts liés à cette installation sont à la charge de l'habitation et sous son entière responsabilité.

Cela lui sera notifié par courrier A/R ;

Le choix du support du miroir devra être soumis au conseil.

Le conseil valide la demande.

RENONCEMENT LOYER ANTENNE FREE

La convention entre le SIPEP et la commune prévoit la renonciation au loyer perçu pour l'installation de l'antenne FREE sur le château d'eau. A ce jour, cette clause n'étant pas respectée, M le Maire demande l'autorisation de renoncer au loyer, afin de se mettre en conformité.

M Alexandre Maisons ne prend pas part au vote.

Le conseil valide la demande.

Informations et questions diverses

M le Maire : Nous avons reçu un courrier de congés de la MAM daté du 22 mars 2022. Il y a un préavis de trois mois.

Ces locaux étant susceptibles d'être transformés en future cantine pour l'école de BLEVY, M le Maire demande l'autorisation de rompre le préavis dès l'instant où la restitution des clés est effective.

M Fonséca : Est-ce que le logement est vacant actuellement ?

M le Maire : Oui

Le conseil accepte à l'unanimité

M le Maire : Un particulier prévoit d'ouvrir une crèche privée sur Chennevières. L'accueil d'une vingtaine d'enfants est envisagé avec la création de 4 emplois.

M Merlet : le conseil communautaire de l'agglo « Commission attractivité du territoire par le développement économique » a validé une subvention.

M le Maire remercie l'ensemble des assesseurs sur les différents bureaux de votes.

M le Maire précise que de nouvelles élections, les législatives, se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

M le Maire : Le logement de la poste étant vacant, différentes options sont à envisager, soit la vente soit la rénovation.

Pour la vente, une agence a fait une estimation.

Pour la rénovation, des devis sont en cours mais il y a des difficultés pour obtenir ceux-ci des artisans.

Tour de table :

M Toutain : A-t-on des retours sur l'installation des panneaux « sans issue » ?

M le Maire : Non, je suis en retard sur la commande car il y a plusieurs panneaux à changer et à commander sur l'ensemble de la commune.

Concernant le désherbage des trottoirs, il avait été évoqué la rédaction d'un arrêté municipal pour l'entretien des trottoirs à charge des habitants. M Caré avait validé cette possibilité.

M le Maire : je ne suis vraiment pas favorable à la rédaction de cet arrêté qui n'aura aucun effet, qui se charge de la faire appliquer ?

M Fonséca : le risque est que les gens n'entretiennent plus les trottoirs devant chez eux en comparant les lieux entretenus par les employés municipaux.

M le Maire : si les employés entretiennent l'espace devant certaines habitations, c'est qu'il s'agit d'un espace public.

Néanmoins, il est toujours possible de dialoguer avec les habitants pour qu'ils entretiennent l'espace devant chez eux et taillent leurs haies.

A-t-on des nouvelles sur le pointage des excès de vitesse à l'entrée de Maillebois.

M le Maire : nous sommes en attente de l'analyse.

A-t-on des nouvelles de la signature de la convention pour la « passerelle de LA LEU » ?

M le Maire : Elle va être préparée.

Est-ce que le chantier participatif est toujours d'actualité ?

M le Maire : nous avons une subvention de 50 pour cent. Si l'on part sur un chantier participatif, les subventions seront moindres et cela ne sera sûrement pas avantageux.

M Chiron :

Le logement à côté de la bibliothèque de MAILLEBOIS avance bien, il y aura une petite cuisine, deux salles de rangement, un local pour la directrice et une toilette.

Nous sommes en attente de trois artisans pour des travaux qui ne peuvent pas être réalisés en interne.

De plus le stationnement des véhicules des enseignants peut être envisagé à l'arrière du local.

M Fonséca :

Est-ce qu'il est prévu des activités dans l'avenir.

M le Maire : malheureusement pas, le repas des anciens a été annulé suite au nombre croissant de cas positif COVID.

C'est très dur d'annuler les activités. Mais nous devons minimiser les risques vis-à-vis de nos anciens et de la population.

M Osternaud :

Où en sommes-nous pour le chantier de rénovation des fenêtres et portes des écoles.

M le Maire : le dossier travaux est sur mon bureau, mais il faut savoir que nous devons faire un MAPA.

M Merlet :

Le chantier d'aménagement du parc avance bien

Les arbres sont plantés les haies sont commencées.

Merci aux services A2I, de Châteauneuf, pour le don de la brique manquante sur le pont du canal.

Merci aux employés municipaux pour le nettoyage des parapets des deux ponts du canal et du muret. Il restera à réaliser le nettoyage du grand pont.

Il sera fait appel à bénévoles pour refaire les joins. Le matériel sera fourni.

Merci aux assesseurs pour la tenue du bureau de vote.

Le 25 avril il y aura une réunion avec la fondation du patrimoine pour obtenir des fonds sur les travaux du lavoir.

Je vais essayer de faire une réunion avec les services de l'A2I, de Châteauneuf, pour étudier et finaliser la sécurité routière dans BLEVY. La circulation est de plus en plus dangereuse et rapide.

Le 23 Avril, l'office du tourisme de l'agglo organise une visite de BLEVY et de la ferme du Rouvray à laquelle je vais participer.

La collecte papier pour le TELETHON reprend.

21 mai sur DAMPIERRE

2 juillet sur BLEVY

24 septembre sur BLEVY

25 Novembre sur DAMPIERRE

26 Novembre activité repas à la salle des fêtes de MAILLEBOIS si possible suivant la situation sanitaire.

Ces informations sont sur le site et Panneau Pocket.

Fin de M le Maire clôture la séance à 23h30.